



Campagne non-violente 'Prudence OGM'

Contact : ogm@non-violence.ch

www.non-violence.ch/ogm

Notre positionnement fondamental

Nous vivons en conscience les OGM comme une atteinte à l'ordre du vivant ; ils mettent en danger l'agriculture et sont porteurs de violences économiques, sociales et environnementales.

Nous sommes choqués par les méthodes utilisées pour nous les imposer en faisant prévaloir des intérêts économiques particuliers sur toute autre considération : éthique, scientifique, principe de précaution...

A nos yeux, toute dissémination d'OGM est hasardeuse ; elle suscite notre réprobation au vu du risque —fût-il faible— de contamination qu'elle comporte. Nous ne nous résignons qu'à celles menées dans des buts de recherche fondamentale publique, par des chercheurs respectant toutes les précautions requises, indépendants de fait et d'esprit, transparents à l'égard du public.

Cependant nous dénonçons les insuffisances et l'orientation tendancieuse du Programme National de Recherche actuel (PNR 59), qui élude les enjeux sanitaires mais s'étend sur l'hypothèse d'une coexistence de cultures avec et sans OGM ; nous redoutons d'autre part que les résultats de recherches agronomiques extrêmement partielles et ponctuelles ne soient extrapolés et utilisés à des fins propagandistes.

Nous nous faisons ainsi les avocats de celles et ceux qui, en votant le moratoire, se sont opposés à la dissémination d'OGM dans la nature, l'agriculture et l'alimentation. En conséquence, nous nous opposons fermement et de manière non-violente à cette dissémination.

Appuyée sur un argumentaire, cette opposition fonde ses modalités sur une charte ; l'un et l'autre document sont disponibles sur notre site < www.non-violence.ch/ogm>.

Lausanne, août 2009



Campagne non-violente 'Prudence OGM'

Contact : ogm@non-violence.ch

www.non-violence.ch/ogm

Notre positionnement fondamental

Nous vivons en conscience les OGM comme une atteinte à l'ordre du vivant ; ils mettent en danger l'agriculture et sont porteurs de violences économiques, sociales et environnementales.

Nous sommes choqués par les méthodes utilisées pour nous les imposer en faisant prévaloir des intérêts économiques particuliers sur toute autre considération : éthique, scientifique, principe de précaution...

A nos yeux, toute dissémination d'OGM est hasardeuse ; elle suscite notre réprobation au vu du risque —fût-il faible— de contamination qu'elle comporte. Nous ne nous résignons qu'à celles menées dans des buts de recherche fondamentale publique, par des chercheurs respectant toutes les précautions requises, indépendants de fait et d'esprit, transparents à l'égard du public.

Cependant nous dénonçons les insuffisances et l'orientation tendancieuse du Programme National de Recherche actuel (PNR 59), qui élude les enjeux sanitaires mais s'étend sur l'hypothèse d'une coexistence de cultures avec et sans OGM ; nous redoutons d'autre part que les résultats de recherches agronomiques extrêmement partielles et ponctuelles ne soient extrapolés et utilisés à des fins propagandistes.

Nous nous faisons ainsi les avocats de celles et ceux qui, en votant le moratoire, se sont opposés à la dissémination d'OGM dans la nature, l'agriculture et l'alimentation. En conséquence, nous nous opposons fermement et de manière non-violente à cette dissémination.

Appuyée sur un argumentaire, cette opposition fonde ses modalités sur une charte ; l'un et l'autre document sont disponibles sur notre site < www.non-violence.ch/ogm>.

Lausanne, août 2009